



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat » ancienne gare de triage Josaphat

La « Friche Josaphat » est un terrain totalement enclavé de 24 hectares situé entre les axes Latinis, Gilisquet, Léopold III, Wahis, Conscience et Loisirs. Une zone industrielle est installée le long des voies de chemin de fer sur les communes d'Evere et de Schaerbeek :

Voir <http://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/josaphat>

Afin de limiter votre investissement en temps, nous avons structuré le questionnaire à la fois en choix multiples (rayer ou mettre en surbrillance A - B - C, ...) et en texte libre (pour vous permettre de développer vos arguments).

Nous attendons vos réponses pour le vendredi 14 septembre au plus tard !

Les réponses données par les partis (en FR, NL ou EN), ou l'absence de réponse, seront communiquées aux différents Comités de quartier. Entre autres, à la mailing liste du Comité de la Friche Josaphat, du Comité de quartier Terdelt (plus de 1.500 membres), du Quartier des Fleurs sur le site internet du Comité de quartier Terdelt, ainsi que sur le site Transparencia et sur les pages Facebook respectives.

Merci d'avance pour votre accueil à cette initiative citoyenne !

Le comité de la Friche Josaphat.
Août 2018



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat »

Plan du questionnaire :

1. Domaine : le droit au logement (DUDH).....	3
2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brudtland).....	3
3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :	5
3 a - la dimension environnementale :	5
3 b - La dimension sociale :	6
3 c - La dimension économique :	7
4. Domaine : fusion de communes :	7
5. Domaine : éducation :	8
6. Domaine : mobilité	9
7. Domaine : information et communication.....	10
8. Conclusion :	10

Nom du Parti politique : ECOLO / GROEN 1030

Personnes de contact :

Nom : Le Mayeur

Prénom : Guillaume

Titre : Candidat n°13 – Vice-Président de l'ASIS

Numéro de téléphone : 0474/672935

Adresse mail : glemayeur@yahoo.fr

Nom : Morel

Prénom : Jacques

Titre : Candidat n°45 – Député honoraire

Numéro de téléphone : 0476/415108

Adresse mail : jacquesmrl@gmail.com

Nom : Verstraete

Prénom : Arnaud

Titre : Candidat n°9 – Conseiller communal et député régional

Numéro de téléphone : 0486/846237

Adresse mail : arnaud.verstraete@groen.be

Langue utilisée :

Français / néerlandais / anglais.

Fait à Bruxelles,

le 11/09/2018



1. Domaine : le droit au logement (DUDH)

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights>) et la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, deux textes ratifiés par la Belgique, garantissent à toute personne une série de « droits » essentiels dont le « droit au logement ». Depuis 1994, l'accès au logement est d'ailleurs reconnu par l'article 23 de la Constitution belge comme élément constitutif du « droit à la dignité ».

Question : Pour votre parti, quelle serait la suite à donner en vue de la mise en œuvre concrète de ce droit au logement au niveau de la Région Bruxelles-Capitale ?

Ecolo soutient pleinement ce principe de droit au qui doit se traduire par des logements non seulement accessibles mais également qualitatifs.

Au niveau accessibilité, il convient dans un premier temps de disposer d'un nombre de logements suffisant mais également d'agir sur la capacité des citoyens d'y accéder via des prêts à taux bas, une grille des loyers contraignante avec des montants de référence par quartier, un renforcement du fonds régional des garanties locatives, le développement de logement public acquisitif, notamment via le dispositif du "community land trust", etc. D'autres solutions existent également telles que la lutte contre les logements vides, les logements insalubres, les marchands de sommeil. Toutes ces pistes doivent être exploitées.

Au niveau qualitatif, il faut améliorer globalement le parc immobilier bruxellois en améliorant en priorité la performance énergétique des bâtiments via des mécanismes d'aide à la rénovation, de primes ou d'approches globalisées via les contrats de quartier.

2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brundtland)

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. Voir : . Le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes :

- la dimension environnementale
- La dimension sociale
- La dimension économique

Question : pour votre parti, le rapport Brundtland est vu comme :

- A. **Un document fondateur ?**
- B. Une utopie particulièrement malaisée à mettre en œuvre au quotidien ?
- C. Une vision d'un autre temps, incomplète et mal adaptée aux réalités actuelles ?

En particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale :

Question : En vertu de cette définition du « développement durable », de quelle manière votre Parti envisage-t-il la Région de Bruxelles-Capitale de demain ?



- A. La Région bruxelloise doit répondre aux enjeux économiques et sociaux d'une capitale et doit se développer sans tenir compte des enjeux environnementaux.
- B. Il y a assez de ressources naturelles en Région bruxelloise. Les projets de développement urbains doivent être maintenus.
- C. **Les ressources naturelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas infinies et doivent être économisées et préservées. Le vrai challenge du développement durable est bien de construire un équilibre entre les 3 dimensions (économique, sociale et environnementale). Les projets de développement urbain s'inscrivent dans cette dynamique uniquement si la dimension environnementale est également considérée et préservée de manière équilibrée avec les enjeux économiques et sociaux.**

En particulier pour la friche Josaphat :

Question : En vertu de cette définition du « développement durable », votre parti soutient-il le PAD Josaphat tel que présenté par la Région de Bruxelles-Capitale :

- A. globalement (La Région Bruxelloise dispose de tous les atouts nécessaires et indispensables pour réussir une greffe urbanistique avec les quartiers existants)
- B. **partiellement (Ce projet comporte des zones d'ombres importantes)**
- C. pas du tout (Ce projet n'est pas acceptable en l'état et doit être revu complètement)

Il est acceptable pour nous d'urbaniser le site partiellement, mais cela doit être réalisé sur base d'une vision claire de durabilité. Ce projet devrait être exemplaire à tous les niveaux et ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui et en particulier en terme de mobilité, de densité du bâti, de qualité de l'aménagement, de la préservation des espaces verts, etc.

Nous considérons également que l'articulation de ce projet urbain avec les quartiers avoisinants est insuffisamment envisagée. Il est essentiel d'encourager les synergies entre les différents quartiers.

Par ailleurs, un tel projet doit se penser et se développer sur base d'un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes (riverains, communes, associations, etc.). A l'heure actuelle, ce n'est absolument pas le cas et Ecolo déplore cette situation.

Question : quelle est la position de votre Parti sur la communication au sujet du projet d'urbanisation de la Friche Josaphat ? Les campagnes d'information et de communication sont :

- A. Suffisantes
- B. insuffisantes
- C. **ne constituent nullement une véritable concertation avec les riverains !**

Question : quel processus de concertation votre Parti préconise-t-il ?

Au vu de l'ampleur du projet et de son impact sur les environs, les mécanismes de participation doivent être exemplaires. Les politiciens doivent in fine décider et assumer leurs responsabilités mais après un véritable processus d'écoute, d'échange et la prise en compte des avis des parties prenantes menant à un développement conjoint.

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de fournir une information complète et transparente à toutes les parties prenantes (Josaph'aire, riverains, communes et diverses instances régionales) pour permettre à chacun des partenaires d'émettre des avis éclairés sur les perspectives et l'évolution du programme .

Il faut ensuite encourager un processus participatif de co-construction du nouveau quartier sur base d'un modèle innovant de gouvernance mettant notamment en place une assemblée composée de



l'ensemble des parties prenantes et avec de réelles responsabilités par rapport au projet : avis officiels, gestion d'un budget participatif pour une partie des aménagements, appel à projets, etc.

Cette dynamique ne modifie toutefois nullement les niveaux de compétences et de responsabilité décisionnelles des différents partenaires.

3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :

3 a - la dimension environnementale :

Le **dérèglement climatique** et en particulier le réchauffement n'est plus à démontrer. La Friche Josaphat est actuellement un vaste espace qui contribue à réguler la température dans la ville. Peu de programmes urbanistiques incluent explicitement l'adaptation aux effets du changement climatique ou encouragent la capacité d'adapter les programmes à ces changements (par exemple la création de toitures vertes ou jardins sur les immeubles en béton).

Question : votre Parti est-il partisan de l'urbanisation de cette Friche ?

- o Si oui pourquoi ? **Les enjeux démographiques sont une réalité à Bruxelles et il convient d'y répondre non seulement avec une offre de logements suffisante mais également l'ensemble des infrastructures et services nécessaires (écoles, crèches, commerces), etc. De plus, vivre en ville représente beaucoup d'atouts et de potentiel au niveau de l'équilibre recherché des dimensions du développement durable.**
- o Si non pourquoi ?

Bien que favorables à l'urbanisation, nous estimons qu'elle doit être équilibrée notamment sur le plan de la préservation des espaces verts. L'exemplarité et l'innovation doivent aussi être recherchées pour le développement de ce site afin de parvenir à un réel quartier durable : ouvert, accessible et très vert

Il convient à ce titre de suivre les recommandations du référentiel quartier durable (http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/GIDS_2010_QuartierDurable_Mem) et d'envisager un urbanisme favorable à la qualité de vie (l'OMS a défini des indicateurs à cet effet)

Enfin, les études d'incidence globales et thématiques doivent conduire à des mesures qui limitent l'impact négatif sur le réchauffement climatique global et local : jardins, cultures sur les immeubles, toitures vertes, etc.

Le journal «LaLibre» du mois de mars 2018 alarmait la population sur le déclin vertigineux des oiseaux des campagnes, en raison de la disparition des insectes tués par les insecticides utilisés en agriculture. Les oiseaux se réfugient dans les villes. La Friche Josaphat compte aujourd'hui près de 100 espèces d'oiseaux et 500 espèces animales (voir le site « »).

Question : au vu du PAD Josaphat, comment votre Parti compte-t-il défendre l'écosystème actuel de la Friche Josaphat en sachant ce qui précède au niveau ornithologique et entomologique ?

Le PAD doit être revu, adapté. Il faut envisager des espaces verts et bleus qui soutiennent un maximum de biodiversité et rencontrent les besoins du quartier notamment en matière de convivialité. Il faut également renforcer considérablement le maillage vert et bleu aux alentours du site pour encourager les itinéraires alternatifs au travers des quartiers dans tout Schaerbeek et tout la Région Bruxelloise (ex : promenade verte).



Il faut également envisager la préservation d'espaces dédiés (potager, jardin collectif, culture sur les toits, autres) pour les associations actives actuellement sur le terrain; une zone à fonction pédagogique pourrait être envisagée . Ultérieurement ces espaces pourraient être autogérés par les habitants.

3 b - La dimension sociale :

Le projet actuel de la Région Bruxelloise prévoit la construction à terme de près de 1.600 unités de logement, accueillant un peu moins de 4.400 habitant(e)s et réparties sur 14 hectares, ce qui équivaut à plus de 300 habitants par hectare. A mettre en perspective avec les quartiers voisins : 139 habitants par hectare pour le quartier Terdelt, ou 165 habitants par hectare pour le quartier Conscience à Evere.

Question : quelle est la position de votre Parti en matière de densité urbaine ?

- A. **Le nombre de logements prévu est trop élevé.**
- B. Le nombre est suffisant.
- C. Le nombre de logements prévu par la Région n'est pas trop élevé.

Le nombre est trop élevé. Il s'agit de reajuster le rapport espace vert / terrain bati afin d'atteindre la meilleure densité en fonction du profil du bati et en comparaison avec les quartiers voisins.

Etre citoyen, c'est un choix de vie ! La proximité du lieu de travail, la disponibilité des services (aller à la poste, faire les courses, gérer la scolarité des enfants, ...) et profiter des divertissements culturels (cinémas, théâtres, musées, concerts...), c'est un choix de vie sur le plan individuel/ couple ! C'est aussi l'expression d'un besoin de sociabilité, d'une envie de vivre avec ses voisins, et qui s'exprime souvent par la participation à des activités initiées par des privés ou des administrations publiques. Quel est le projet d'ensemble auquel votre Parti aspire sur ce projet, en particulier :

- > En matière culturelle ?
- > En matière écologique et environnementale ?
- > En matière économique ?
- > En matière de qualité de vie et cohésion sociale ?
- > En termes de qualité urbanistique ?

Question : de quelle manière votre Parti voit-il l'agencement des matières énumérées ci-dessus pour créer « une extension » de ville cohérente et intégrée à l'environnement bâti ?

Il convient de trouver un ensemble cohérent sur base des enjeux de société et des besoins des différentes parties prenantes. Cela peut s'exprimer notamment via les éléments suivants :

- Une proximité de services permettant de développer des liens locaux et de limiter les déplacements
- La construction d'un vivre ensemble favorisé par un tissu citoyen et associatif fort et des aménagements urbains favorisant les contacts au sein d'espaces ouverts de rencontre



- Un quartier « enfants et seniors admis » où les enfants peuvent jouer partout et où les aînés sont considérés dans des initiatives intergénérationnelles
- Un éco-quartier exemplaire avec une empreinte carbone très faible, équipé pour le développement d'une mobilité douce et active
- Une activité économique basée sur l'économie circulaire et collaborative, l'artisanat et les services
- Une offre commerciale et culturelle attractive encourageant les échanges avec les quartiers voisins et des infrastructures (écoles, crèches, activités extrascolaires, etc.) d'une capacité suffisante pour répondre également aux besoins des quartiers avoisinants

Question : selon votre Parti quelles infrastructures devraient être installées sur ce site ? Infrastructure(s) publique(s), Parc(s), Espace mémoriel, Auberge de jeunesse, ...

Du logement, des espaces verts, un parc, des écoles, des crèches, un centre culturel, un centre de services (medico sociaux), de l'artisanat, du petit commerce, un hôtel pour jeunes, une antenne de l'administration communale,

Ces besoins en infrastructures doivent faire l'objet d'une étude en fonction de la population arrivante mais aussi des offres de services existantes ou non dans la périphérie du site.

3 c - La dimension économique :

La commune de Schaerbeek s'enorgueillit de posséder un riche patrimoine artistique ! Un quart des rues de Schaerbeek portent le nom d'un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, poète,) qui a travaillé ou vécu dans la commune. Quelle est la place dévolue à la culture et quelle doit être sa relation avec l'économie. Pour votre Parti cette relation doit être vue :

- A. Comme un luxe destiné à une population aisée ou un divertissement d'oisifs. C'est l'économie qui doit donner le ton et dicter les marges de manœuvre.
- B. **Une relation dialectique : un rapport permanent qui délimite le « possible ». sous les auspices de l'éthique et du politique**
- C. Comme un levier pour l'action et la définition d'un écosystème vital. C'est l'outil pour le déchiffrement d'un monde complexe et l'adaptation à un environnement volatil. C'est à la Culture qu'il revient de guider l'économie !

4. Domaine : fusion de communes :

Depuis 1975, un certain nombre de "plans" de fusions de communes de l'agglomération bruxelloise, y compris des avant-projets ministériels, ont vu le jour et, même si aucun de ces "plans" n'a connu ne serait-ce qu'un début d'exécution, le moment semble venu pour remettre ce sujet sur la table.

Question : dans ce dossier votre Parti est favorable :

- A. Au statu-quo (la situation institutionnelle est déjà suffisamment compliquée, le contentieux entre les communautés linguistiques belges est un frein puissant)
- B. Une fusion Schaerbeek - Saint Josse-ten-Noode - Evere sur la base de la nouvelle zone Police Bruxelles Nord
- C. **Une mise en commun de projets (mobilité, scolarité, ...) afin de faciliter une fusion des Communes à terme (une réflexion sur le sujet est en cours au niveau d'Ecolo mais elle n'est pas encore aboutie)**



En particulier pour la Friche Josaphat:

La Friche Josaphat est située sur les communes de Schaerbeek et d'Evere. Le terrain appartient à la SAU de la Région de Bruxelles-Capitale qui exerce tous pouvoirs au niveau de son aménagement. Comment envisagez-vous l'action des Communes dans ce contexte ?

- A. La Région peut aménager la friche, indépendamment des Communes, sans concertation avec les riverains
- B. La Région doit déléguer aux Communes la concertation avec les riverains pour l'aménagement urbain et l'aménagement de la zone industrielle contigüe !
- C. **La Région doit agir en concertation avec toutes les parties prenantes dont habitants et riverains , PME , centre sportif, associations et comites, les 2 communes ! (Cfr participation)**

5. Domaine : éducation :

La Région de Bruxelles-Capitale souffre depuis plus de dix ans, d'une pénurie chronique de bâtiments et personnel qualifié pour l'enseignement. Bruxelles ne lutte pas seulement contre un manque de bâtiments, mais aussi contre une grande rotation du personnel enseignant (NL ou FR par ailleurs). Près d'un enseignant fraîchement diplômé sur 3 a quitté le métier au cours des 5 dernières années !

Question : pour votre Parti:

- A. L'Enseignement relève des différents niveaux de pouvoir, il ne faut rien modifier
- B. Un projet de coordination de l'enseignement communal entre Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode est d'actualité !
- C. Une dynamisation de l'enseignement communal passe par une vision nouvelle des structures (création d'un PO par école), d'une plus grande autonomie des enseignants, d'une prise en compte d'un univers numérique de l'information, d'une politique active sur le plan de l'équipement individuel (élèves équipés d'un mobile), de la mise à disposition d'un « coffre-fort numérique étudiant », ...

Aucune de ces propositions ne nous convient réellement : la question de l'enseignement est vaste et importante et ne peut être résumée en une proposition à choix multiple. Les enjeux sont nombreux et doivent être réfléchis autour des axes de qualité, de fonctionnalité et d'équité afin d'atteindre le modèle social souhaité par Ecolo. Nous disposons d'un programme spécifique et détaillé pour cette matière (cfr Ecolo enseignement) dont les très grandes lignes pour la RBC seraient : une place pour chaque enfant, des écoles bilingues , une qualité améliorée pour tous quel que soit l'établissement et le lieu où il est localisé.

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Région bruxelloise prévoit d'implanter sur la friche 1 école et 2 crèches

- Le nombre de places prévues est suffisant/insuffisant :
 - pour les nouveaux habitants : oui/non
 - pour les nouveaux habitants et les schaerbeekoïses et everoïses: oui/non
- Le nombre de places prévues est insuffisant
 - **il faut augmenter le nombre de places dans toutes les écoles de Schaerbeek et d'Evere mais surtout créer des nouvelles écoles.**
 - **il faut réduire la densité de logements prévue sur la friche Josaphat.**



Comme mentionné plus haut, l'offre en matière de crèches et d'écoles doit dépasser la demande liée au quartier pour répondre également aux besoins périphériques.

6. Domaine : mobilité

Ce n'est un secret pour personne ... les problèmes d'embouteillages et de stationnements sont critiques, notamment dans certaines rues des communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode. A certaines heures, on assiste à des files interminables aux feux rouges et aux rond-points, et à un ballet incessant de voitures à la recherche d'un emplacement de parking !

Question : pour votre Parti:

- A. La solution n'est pas à trouver au niveau communal, mais bien au régional ! Et fédéral (réseau express bxl) C'est à ce niveau de régler les épineux dossiers comme celui de la place Meiser, de la poursuite des travaux du Métro, du RER, ...
- B. La Région/les Communes doivent imposer à la STIB une desserte beaucoup plus importante et efficace en matière de transports publics .
- C. C'est à chaque citoyen de trouver une solution à son problème de mobilité (location d'un espace privé, proximité du lieu de travail, ...)
- D. La commune doit s'investir à ce niveau via notamment la création de navettes pour les espaces publics (entre 23 h et 5 h), des stations co-voiturage, des voitures partagées, un partage des parkings des entreprises, box velo, etc.

En particulier pour la Friche Josaphat:

Quelles entrées et sorties, quels impacts sur les rues desservants ce quartier et surtout, quelles propositions pour en atténuer l'impact sur ces quartiers ? Quels transports publics (STIB, DE LIJN, SNCB...), et parkings privés ? Comment considérez-vous l'impact en termes de mobilité du PAD Josaphat ?

- A. Le projet proposé prévoit toutes les mesures nécessaires réalistes et a été suffisamment étudié à cet égard
- B. Le projet doit être étudié dans sa globalité (ensemble du PAD), en prenant en compte les projets urbains limitrophes prévus (Bordet, Mediapark) et la région doit envisager des infrastructures importantes pour rendre l'urbanisation possible
- C. Le projet devra être phasé pour prendre en compte l'évolution naturelle des besoins modaux et éviter toute situation de blocage en termes de mobilité via des études ad hoc, ponctuelles et indépendantes permettant d'objectiver l'impact réel

Question : connaissant le nombre de nouveaux logements prévus sur la Friche Josaphat ainsi que les problèmes de mobilité existants déjà dans les quartiers environnants, quelles solutions en matière de mobilité préconisez-vous?

- Solutions en matière de mobilité publique : décrivez concrètement :

Voir propositions ci-dessus : mobiliser les lignes de chemin de fer existantes en renforçant les fréquences (Réseau Express Bruxellois), augmenter les fréquences de la STIB, des navettes type Noctis avec une bonne desserte entre 23h et 5h.

- Solutions en matière de mobilité « douce » : décrivez concrètement :



Un réseau de pistes cyclables « sécurisées », installation de box à vélo, stations de vélo partagés, (en ce compris électriques), des trottoirs larges et adaptés aux PMR, des sentiers permettant des itinéraires alternatifs, un point vélo à proximité de la gare pour encourager la multi modalité

- Solutions en matière de mobilité « classique »: décrivez concrètement :

Mise à disposition des parkings des entreprises en soirée, emplacements de parking périphériques, zones partagées à 20km/h (comme le quartier des jardins à Terdelt), voitures partagées et installation de centres de co-voiturage aux entrées/sorties du quartier

7. Domaine : information et communication

Smart-City : une expression en vogue qui désigne une ville ou une communauté utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts. Depuis les années 60, la ville a beaucoup évolué. Des innovations ont été faites, et de nouvelles inventions ont été découvertes et mises en œuvre. La création d'un nouveau quartier devrait permettre d'étudier et d'expérimenter des nouveaux services aux citoyens.

En particulier pour la Friche Josaphat:

Question : pour votre parti, comment la Région/Commune pourrait-elle concevoir et tester dans le cadre de cette opération de greffe d'une entité nouvelle des *nouveaux services* :

La technologie n'est pas une finalité en soi. Elle doit permettre une réelle amélioration de la qualité de vie des habitants et s'intégrer dans l'environnement existant. Les services à l'attention des habitants doivent évoluer en incluant une dimension technologique au service d'une innovation sociale basée notamment sur de nouveaux modèles de gouvernance à l'échelle locale, une meilleure cohésion et un meilleur vivre-ensemble.

8. Conclusion :

Au vu de la situation actuelle, à savoir :

- les nombreuses critiques à l'encontre du Plan d'aménagement directeur Josaphat,
- l'absence d'une étude d'incidence globale sur les impacts du PAD en matière de mobilité, traitement des eaux, des différents types de pollution et d'environnement, les problèmes non résolus en termes de mobilité, ...
- l'étalement de la durée des travaux (10 ans),
- les modalités discutables de la communication organisée par la Région bruxelloise,
- Le refus des autorités d'organiser, à la demande des habitants, une table ronde avec tous les acteurs concernés concernant le projet d'urbanisation programmé par la Société d'Aménagement Urbain

Question : votre Parti est-il prêt à demander un moratoire pour le plan d'aménagement directeur Josaphat, tel que programmé par la Région ?

Oui

Non



Nous sommes prêts à prendre le temps et entamer une véritable réflexion durable avec les Communes concernées, les habitants, et les diverses parties prenantes associatives(Commons J , Comites , Occupants, ...) dans l'intérêt public, environnemental, économique et sociétal?

➤ Si vous pouviez rêver à un tout autre projet sur le site de la Friche, quel serait-il ?

Le développement du site Josaphat doit devenir un projet exemplaire à tous les égards : la participation et co-construction du projet, le développement durable, la mobilité, la mixité sociale, les performances énergétiques, l'écologie et biodiversité, la qualité de vie,... Ce projet doit devenir un bijou qui sera une source d'inspiration pour le développement d'autres quartiers en Belgique et au niveau international, un perle qui rend fiers les habitant·e·s du futur quartier et des alentours.

Une réelle participation citoyenne et une co-construction du projet doivent être mises en place. Nous voulons la création d'un comité de concertation où toutes les instances impliquées (les riverains, les communes, les associations, les instances régionales,...) pourront participer aux échanges et réflexions concernant le développement du site. Un site web public doit permettre un suivi du processus et une participation à toutes les étapes.

La gestion du futur quartier doit aussi être basée sur une réelle concertation avec les riverains, avec des budgets participatifs, des locaux et espaces mis à disposition en fonction des besoins (salle de rencontre, espace de détente, potager collectif, ...).

Ce futur quartier doit être ouvert aux quartiers avoisinants et leur apporter une réelle plus-value. Les équipements (écoles, crèches, espaces culturels et sportifs, ...) et services réalisés dans ce futur quartier doivent aussi répondre aux besoins actuels des quartiers à proximité.

La densité de logements prévue doit être diminuée considérablement.

➤ Compte tenu d'une répartition équitable des différents types de logements et des terrains actuellement disponibles dans les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale (par exemple le terrain des "dames blanches" à Woluwe-Saint-Pierre), quelle serait pour votre Parti la suite à donner à cette problématique brûlante ?

La question n'est pas posée de manière claire et nous ne comprenons pas les réponses attendues. Nous supposons qu'il s'agit de la répartition en matière de logements privés et logements publics. Nous considérons que les taux appliqués sont raisonnables, surtout considérant la part d'acquisitifs dans le logement public. Il convient toutefois d'être vigilant sur la répartition de ces logements au sein du quartier afin d'encourager une mixité positive. Par ailleurs, nous encourageons également une meilleure maîtrise foncière notamment en désolidarisant la propriété du sol et du bâti (par des mécanismes de type CLT) afin de maîtriser le coût des habitations tant lors de l'acquisition que de la revente. Le fait que la région soit propriétaire du terrain représente une opportunité unique pour la mise en place de ce type de dispositifs.

➤ Comptez-vous faire des différents projets (le MediaPark, la Friche Josaphat et Bordet) un point-clé de votre campagne communale et régionale ? Comment pourriez-vous concrètement aider les riverains ?

Ces deux projets seront des points importants de la campagne au même titre que les autres enjeux communaux. Nous pourrions aider les riverains via une information transparente, des interpellations communales et régionales sur ces dossiers, une sensibilisation aux enjeux via une médiatisation et la



mobilisation de nos réseaux ainsi que le maintien des contacts avec l'ensemble des parties prenantes. Nous souhaitons également encourager la mise en place d'une structure formelle de concertation avec toutes les parties, le temps du développement du projet

Par ailleurs, au niveau régional, nous avons défendu un modèle de réelle co-construction des PAD lors de la l'adoption du nouveau Cobat (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) par le Gouvernement régional actuel. Malheureusement, les amendements déposés par le groupe Ecolo Groen n'ont été que très peu pris en compte - certains pas du tout mais des possibilités subsistent via la rédaction des arrêtés qui pourront toujours influences les PAD en fonction de leur degré d'avancement.

Merci pour votre collaboration !

Le Comité de la Friche Josaphat.

Août 2018

Les candidats Ecolo ayant rédigé les réponses au présent formulaire :



9 - Arnaud VERSTRAETE

13 - Guillaume LE MAYEUR

45 - Jacques MOREL

